

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Commissariat général
au développement durable

Décision n° CG/5784 du 5 juillet 2010 fixant au titre de l'année 2010 la liste d'aptitude après examen professionnel à l'emploi d'ingénieur stagiaire des travaux de la météorologie

NOR : DEVK1018822S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 65-184 du 5 mars 1965 modifié relatif au statut particulier des ingénieurs des travaux de la météorologie, et notamment ses articles 7 et 8 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 1^{er} avril 1976 modifié fixant les modalités d'organisation et le programme de l'examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs des travaux de la météorologie ;

Vu la décision du 21 janvier 2010 ouvrant au titre de l'année 2010, un examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs stagiaires des travaux de la météorologie ;

Vu la décision du 13 avril 2010 fixant au titre de l'année 2010 la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves de l'examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs stagiaires des travaux de la météorologie ;

Vu le procès-verbal en date du 20 mai 2010,

Décide :

Article 1^{er}

Sont déclarés aptes, après examen professionnel, à l'emploi d'ingénieur stagiaire des travaux de la météorologie et inscrits sur la liste principale, les candidats dont les noms suivent :

1. M. Laurent Dorel ;
2. M. Bruno Cunin ;
3. M. Stéphane Croux.

Article 2

Sont déclarés aptes, après examen professionnel, à l'emploi d'ingénieur stagiaire des travaux de la météorologie et inscrits sur la liste complémentaire, les candidats dont les noms suivent :

4. M. Nicolas Magnet ;
5. M. Sébastien Piteux ;
6. Mme Gwenäelle Le Bloa.

Article 3

Le président-directeur général de Météo-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 5 juillet 2010.

Pour le président-directeur général
de Météo-France et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
Y. FERRY-DELÉTANG